



ACADEMIE DE LILLE Flash infos Décembre 2014

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:

GRESSIER Valérie

Valerieg20@hotmail.fr ou

lillesnics@gmail.com

Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire Départementale

Pas de Calais

THILLIEZ Martine

Collège M. Piquet MOLINGHEM

martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :

LEFEBVRE Marie Luce

Collège F.Villon Walincourt

Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique

VERVAECKE Marie

Lycée Beaupré BP 700 79

59481 HAUBOURDIN CEDEX

Tél.: 03/20/07/63/83

.x.trublin@free.fr

Notre site internet :

<http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

Notre adresse :

SNICS/FSU

276 bd de l'usine

Bourse du travail

59000 LILLE

Nous tenons à remercier toutes les infirmières de l'académie de LILLE qui nous ont renouvelé leur confiance, en plaçant le SNICS-FSU largement en tête aux élections professionnelles

Le SNICS-FSU conforte sa représentativité et obtient 63 % des voix (+2 % depuis 2010). Il obtient 4 sièges sur 6 à la Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.).

Avec un taux de participation de 60.11 %, les infirmières de l'académie envoient un signal fort pour la défense de leur profession au sein de l'éducation nationale et engagent le SNICS, syndicat majoritaire, à continuer d'incarner un syndicalisme de proximité, et portant haut la Santé à l'Ecole pour la réussite scolaire des élèves et des étudiants.

A l'approche des vacances de Noel, les membres du bureau académique du SNICS vous souhaitent d'agréables vacances et de bonnes fêtes de fin d'année.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Les résultats

Participer au sein des différentes instances du Rectorat ou/et du ministère de l'EN, c'est être présent pour défendre toutes les collègues, la profession et nos missions au sein de l'EN. Cela ne peut se faire que par la représentativité du syndicat et de la fédération. Tous les 4 ans, les représentants des personnels de tous les corps au sein de l'EN sont renouvelés. Vous avez été sollicités pour participer aux élections et nous souhaitons revenir sur une campagne difficile et des élections éprouvantes....

Un déferlement de mails !! Le trop grand nombre de mail émanant des différents syndicats a découragé de nombreux collègues !!! Pourtant le « ménage » pouvait être fait rapidement en fonction de ceux qui avaient depuis le dernier scrutin (2010) défendu la profession (comme le SNICS) et ceux apparaissant brusquement dans le paysage....

Un nouveau mode de scrutin : Avec le vote électronique, nous avons fait face à de nombreuses difficultés. La possibilité d'ouvrir son compte électeur, avant l'ouverture du scrutin, a été peu utilisée par les collègues. La procédure de vote était donc plus longue et décourageante pour certains. Sans compter les problèmes liés aux vieux ordinateurs des Infirmières....

Un suivi des votants : Lors de la période du scrutin (du 27 nov au 4 dec), chaque organisation syndicale a eu la possibilité de connaître les noms des votants (sans connaître leurs votes bien sûr !!) ceci a déplu à certains. Pourtant cela nous a encouragé à téléphoner à des collègues pour voter, collègues qui n'avaient pas hésité à nous solliciter pour une situation particulière, une demande de mutation, un renseignement sur l'avancement, les bonifications, un souci d'emploi du temps....

Nombre d'entre vous a répondu positivement mais nous restons surpris (voir déçu) par des collègues qui n'ont pas pris le temps, ni même compris l'enjeu de ces élections et qui n'ont pas voté.

Les militantes du SNICS ont toujours accordé du temps à TOUS (syndiqués, non syndiqués, titulaires, stagiaires, contractuelles), le SNICS communique à TOUS et nous ne comprenons pas vraiment ce manque d'intérêt mais nous restons ouverts à tout échange ou information si besoin.

L'investissement des militantes du SNICS (professionnel, personnel, les réunions, les appels téléphoniques, les nombreux déplacements, etc....) n'est possible que si les collègues nous accordent leur confiance et voter aux élections professionnelles en est le préalable (tous les 4 ans).

En attendant, fort des résultats académiques et nationaux, nous poursuivons notre action pour la défense de notre profession au sein de l'Education Nationale.

Des maintenant, nous sollicitons Monsieur le Recteur pour une audience afin de lui transmettre l'ensemble de nos revendications syndicales.

Voici les résultats des élections aux différents scrutins (CAPA, CAPN, CTA et CTM)

Les commissaires paritaires du SNICS/FSU :

HORS CLASSE titulaire : Marie VERVAECKE

HORS CLASSE suppléante : Nathalie VERCOUTRE CORION

CLASSE SUPERIEURE titulaires : Valérie GRESSIER et Marie-luce LEFEBVRE

CLASSE SUPERIEURE suppléantes : Claudie BOURLEAU et Evelyne MARTY MARINIEUX

CLASSE NORMALE titulaire : Martine THILLIEZ

CLASSE NORMALE suppléante : Fabienne VANCAEMELBECKE

POUR LA C.A.P.A. Commission Administrative Paritaire Académique LILLE:

539 électeurs, 324 votants soit 60,11 %

3 listes se présentaient :

Le SNICS/FSU a obtenu 199 voix soit 4 sièges sur 6

Le SNIES/UNSA a obtenu 112 voix soit 2 sièges sur 6

La CGT a obtenu 5 voix soit 0 siège.

Le SNICS/FSU , majoritaire, vous représentera lors des CAPA mutations, avancement, et tous ce qui concerne votre carrière à l'éducation nationale.

Pour la C.A.P.N. Commission Administrative Paritaire National du A :

7914 Electeurs, 5296 votants soit 66.92 %.

5 listes se présentaient :

- le SNICS/FSU obtient 6 sièges
- le SNIES/UNSA obtient 3 sièges
- la CGT educAction : 0 siège
- la FNEC FP : 0 siège
- le SGEN CFDT : 0 siège

Le SNICS/FSU est majoritaire à la CAPN.

POUR LE C.T.A. Comité technique Académique :

64 521 inscrits et 24 904 votants soit 38.60 %

Il y avait 10 listes :

La FSU obtient 4 sièges (idem 2010)

L'UNSA obtient 4 sièges (moins 1 siège)

Le SGEN CFDT obtient 1 siège

Le SNALC obtient 1 siège

Les autres syndicats (CGC, CGT, FNEC FO, SUD éducation, FAEN,SNPTES) n'obtiennent pas de siège.

La FSU maintient sa position et sera présente pour défendre la profession infirmière à EN

Pour le C.T.M. Comité Technique Ministériel :

990 278 inscrits et 413 259 votants soit 41.7 %

- la FSU obtient 6 sièges
- L'UNSA obtient 4 sièges
- FO obtient 2 sièges
- SGEN obtient 1 siège
- SNALC obtient 1 siège
- la CGT obtient 1 siège

La FSU est majoritaire au CTM

LA FSU est le syndicat majoritaire à l'Education Nationale et le SNICS/FSU est le syndicat majoritaire pour les infirmières de l'Education Nationale.

ACTIVITES DU SNICS ACADEMIQUE

GROUPE DE TRAVAIL AU RECTORAT

Le SNICS a participé le 15 décembre à un groupe de travail concernant les bonifications. De nouveau nous avons réitéré notre demande (récurrente depuis plusieurs années pour le SNICS) de l'attribution de 1 mois à chaque collègue (Dans le système actuel, de nombreuses collègues ayant un bon compte rendu professionnel ne bénéficie pas de mois de bonifications depuis plusieurs années). Il semblerait que l'administration aille dans ce sens pour la prochaine CAPA (prévue le 27 janvier 2015) sans pour autant en attribuer à tous. Nous vous tiendrons informé des résultats de nos revendications.

LE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE du 6 novembre 2014

Le CTA traitait entre-autre du régime indemnitaire des personnels ATSS. Une indemnité exceptionnelle est versée pour les personnels ATSS. 100 euros pour la catégorie A, 50 euros pour les catégories B et C. La secrétaire académique du SNICS/FSU a fait une déclaration à monsieur le Recteur :

« Le SNICS/FSU se félicite de cette indemnité exceptionnelle. Nous revendiquons depuis des années à bénéficier de ce reliquat comme cela se fait dans les autres académies.

Cependant, nous sommes toujours en attente d'une revalorisation de nos IFTS suite à notre passage en catégorie A (décret du 9 mai 2012). Dans la circulaire du 19 août 2013, sur les dispositions relatives à l'enveloppe indemnitaire 2013, le ministère de la fonction publique a retenu le principe d'un nouveau montant de référence IFTS pour les INFENES qui est toujours en cours de définitionet pour nos collègues en poste en internat qui ne perçoivent pas d'IFTS, nous sommes toujours en attente d'une modification du décret, engagement pris par le ministère.

Face à ces inégalités génératrices de tensions au sein de la profession, le SNICS défend l'intégration de ces primes dans le traitement brut de façon à en assurer la prise en compte dans le calcul de la retraite ».

LES REUNIONS SYNDICALES du 2eme trimestre

Le SNICS organise régulièrement des réunions syndicales dans l'ensemble de l'académie. Elles sont ouvertes à tous (syndiquées, non syndiquées...). Elles permettent à chacune de s'informer sur l'actualité professionnelle, sur sa carrière, les textes, nos droits,....etc...

La demande d'autorisation d'absence est à faire auprès de votre chef d'établissement 8 jours avant la réunion.

La prochaine réunion :

- SAINT POL SUR TERNOISE lycée professionnel P Mendes France
Le 16 janvier 2015 de 9 h à 12 h

Les réunions à venir : L'invitation (avec les lieux et dates) sera transmise ultérieurement.

- ARRAS
- BETHUNE
- DUNKERQUE
- SAINT OMER
- LILLE.....etc.....

SE SYNDIQUER :

Ce sont aussi les adhérents qui font vivre un syndicat. Par leur implication, mais aussi par leur cotisation. Car informer, rassembler, cela a un coût : presse syndicale, photocopie, locaux, secrétariat, matériel informatique, téléphone, frais de déplacement...

Et le SNICS ne dispose pas d'autres moyens que ceux que lui donnent ses syndiqués.

**Alors, pour mener à bien les missions qu'ensemble nous nous donnons,
N'hésitez plus, Syndiquez-vous !**

DIVERS

LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE - année 2015/2016

Le formulaire de demande de congé pour formation professionnelle est à compléter et à renvoyer pour le 9 mars 2015, par voie hiérarchique à la DEPA, rectorat de Lille.
Vous pouvez obtenir l'imprimé au secrétariat de votre établissement ou sur EDULINE ou auprès du SNICS. Nous pouvons vous aider à formuler votre demande. Le SNICS participe au groupe de travail qui examine les demandes de congés formation.

LE CONCOURS D'ENTREE A L' E.N.

Les inscriptions auront lieu du 3 février 2015 au 3 mars 2015.



*Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.
Et de
Bonnes vacances !!!!*

